

Nombre de conseillers : L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Cravant, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Serge VILLOTEAU, Maire.

- **en exercice : 13**
- **présents : 10**
- **votants : 12**

Date de convocation : 06/12/2023
Etaient présents : Fabrice MICHAUT, Ludovic VENOT, Thierry MOREAU, Pierrette MARMASSE, Serge VILLOTEAU, Philippe GACONNET, Delphine POUILLIN, Chantal RICCI, Éric Jouan Jan et Thomas IGLESIAS
Absents : Cyrille CAUMONT procuration à Thierry MOREAU, Hubert MOREAU procuration à Éric Jouan Jan, Yoan BEAUCHAMP

Secrétaire de séance : Thierry MOREAU

PROCES-VERBAL du Conseil municipal du 31.10.2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DE 202350 Modification du règlement intérieur des salles

Actuellement le règlement intérieur des salles en location prévoit le versement au dossier d'un chèque de caution de 400€ pour la salle des fêtes et de 250€ pour la salle des loisirs.

Nous remarquons que les locataires sont de moins en moins soigneux et rendent régulièrement la salle non nettoyée.

La caution étant actuellement d'un montant important, la commune ne peut l'encaisser pour les heures de ménages faites par l'agent communal.

Il est proposé de désormais demander deux chèques de caution distincts pour les salles.

Pour la salle des fêtes : un chèque de caution de 400€ pour le bâtiment et les éventuels dégâts causés et un chèque de 100€ pour le ménage non fait.

Pour la salle des loisirs : un chèque de caution de 250€ pour le bâtiment et les éventuels dégâts causés et un chèque de 100€ pour le ménage non fait.

Après délibérations, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE la modification du règlement intérieur des salles comme indiqué ci-dessus**
- **AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier**

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

DE 202351 Décision Modificative

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante pour le budget EAU de la commune de CRAVANT :

- Compte 658 : + 1000€
- Compte 2158 : +1000€
- Compte 021 : +1000€
- Compte 023 : +1000€
- Compte 61523 : -2000€

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante pour le budget principal de la commune de CRAVANT :

- Compte 739211 : + 25140€
- Compte 615231 : - 2514€

Après délibérations, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la Décision modificative ci-dessus pour le budget EAU
- **APPROUVE** la Décision modificative ci-dessus pour le budget principal
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

DE 202352 Projet de centrale photovoltaïque flottante à Baccon

Monsieur le Maire présente le projet de réalisation d'une centrale photovoltaïque Flottante sur la commune de BACCON.

Chacun a pu prendre connaissance des documents transmis en amont de la séance.

Après délibérations, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **DONNE un avis favorable au projet**
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Marché de restauration collective CCTVL

Monsieur le Maire présente la proposition de la CCTVL d'intégrer le nouveau marché qui sera lancé pour septembre 2024 et indique qu'il ne donnera pas suite.

Questions diverses :

- L'éclairage public rue Nationale dysfonctionne toujours. Voir avec la commune de Huisseau-sur-Mauves qui connaissent ce matériel pour qu'ils puissent intervenir.
- Les panneaux d'entrée et de sortie de Cernay sont manquants. Il faut les remplacer.
- Les rosiers bordant la rue Nationale sont à tailler.
- Le cimetière présente des arbres et arbustes à tailler pour la préservation des concessions.
- Est-il possible de mettre en place un service de ramassage des gros encombrants 1 à 2 fois par an, service porté par la commune ?
- Les volets de la mairie sont en mauvais état et doivent être refaits.
- Les volets de la garderie seront-ils remis en place ?
- Réunion d'accueil des nouveaux CME le mardi 19/12 à 16h30
- Voir pour remettre un rideau au niveau de la scène de la salle des fêtes.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,